

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Novy_Gloss_Polish_906.092

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

nettoyant neutre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Novy NV	
Rue:	Noordlaan 6	
Lieu:	B-8520 Kuurne	
Téléphone:	0032 56 365 100	Téléfax: 0032 56 353 251
E-mail:	info@novy.com	
Interlocuteur:	Hein Haasjes	Téléphone: 0032 56 365 100
E-mail:	marketing.be@novy.com	
Internet:	www.novy.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: BE: +32 (0) 70 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils supplémentaires

Composants selon règlement CE 648/2004 relatifs aux détergents: < 5 % agents de surface non-ioniques, < 5 % agents de surface ioniques, parfums

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange constitué des produits figurant ci-dessous en des quantités sans danger.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 2 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			1 - < 5 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol			1 - < 5 %
	225-878-4	603-052-00-8		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)			< 1 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
97489-15-1	Acide sulfonique, C14-17-sek. Alcane, Sel de Sodium			< 1 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
34590-94-8	Dipropyleneglycolmonomethylether			< 1 %
	252-104-2			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68439-46-3		C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)	< 1 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2000-5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 300-2000 mg/kg	
97489-15-1	307-055-2	Acide sulfonique, C14-17-sek. Alcane, Sel de Sodium	< 1 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500-2000 mg/kg	
34590-94-8	252-104-2	Dipropyleneglycolmonomethylether	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 55-60 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 9510 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5135 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Bouche et gorge rincer à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 3 de 11

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Système de pulvérisation d'eau, mousse résistante à l'alcool, CO₂, poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Avec le feu, des gaz dangereux peuvent se former: par exemple le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, oxydes d'azote et chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Lorsque vous entrez dans des eaux ou des égouts, informez l'autorité compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 et rubrique 8 (Protection individuelle).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 4 de 11

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

nettoyant neutre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	200	500		8 h	
		400	1000		15 min	
34590-94-8	Dipropylèneglycolmonométhyléther	50	308		8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
97489-15-1	Acide sulfonique, C14-17-sek. Alcane, Sel de Sodium			
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
34590-94-8	Dipropylèneglycolmonométhyléther			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	65 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	310 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	15 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	37,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,67 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	
	Milieu environnemental	Valeur
97489-15-1	Acide sulfonique, C14-17-sek. Alcane, Sel de Sodium	
	Eau douce	0,04 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,06 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,94 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	600 mg/l
	Sol	9,4 mg/kg
34590-94-8	Dipropyleneglycolmonomethylether	
	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	190 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg

Conseils supplémentaires

Les listes en vigueur lors de l'élaboration ont servi de référence.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Pour usage répété ou professionnel: Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Pour usage répété ou professionnel: Gants de protection en caoutchouc nitrile: épaisseur du matériau 0,12 mm / temps de pénétration > 10 min.

Protection de la peau

Pour usage répété ou professionnel: Tenue de travail

Protection respiratoire

Porter un masque respiratoire pour dépasser la limite du lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	bleu clair	
Odeur:	parfumé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		95 °C
Limite inférieure d'explosivité:	Donnees indisponibles.	
Limite supérieure d'explosivité:	Donnees indisponibles.	
Point d'éclair:	Donnees indisponibles.	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 6 de 11

Température d'auto-inflammation:

Donnees indisponibles.

pH-Valeur (à 20 °C):

7

Viscosité cinématique:

Donnees indisponibles.

Pression de vapeur:

Donnees indisponibles.

Pression de vapeur:

Donnees indisponibles.

Densité (à 20 °C):

0,99 g/cm³

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif, cependant, la formation de mélanges vapeur / air explosifs / inflammables est possible.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:

Donnees indisponibles.

Viscosité dynamique:

Donnees indisponibles.

Durée d'écoulement:

Donnees indisponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas explosif, cependant, la formation de mélanges vapeur / air explosifs / inflammables est possible. Lorsqu'il est utilisé correctement et dans des conditions normales, aucune réactivité dangereuse n'est attendue.

10.2. Stabilité chimique

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants puissants, d'acides et d'alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants puissants, d'acides et d'alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Donnees indisponibles.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - <=10 EO)				
	orale	DL50 300-2000 mg/kg	Ratte		
	cutanée	DL50 2000-5000 mg/kg			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l			
97489-15-1	Acide sulfonique, C14-17-sek. Alcane, Sel de Sodium				
	orale	DL50 500-2000 mg/kg	Ratte		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Maus		
34590-94-8	Dipropyleneglycolmonomethylether				
	orale	DL50 5135 mg/kg	Ratte		
	cutanée	DL50 9510 mg/kg	Kaninchen		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 55-60 mg/l	Ratte		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Lorsqu'il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a aucun effet néfaste sur notre expérience ni sur les informations qui nous sont fournies.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - < =10 EO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1-10	72 h	Skeletonema costatum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1-10	48 h	Daphnia magna	
97489-15-1	Acide sulfonique, C14-17-sek. Alcane, Sel de Sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Danio rerio (Zebraabärbling)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>61 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9,81	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,85	28 d	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,36	22 d	Daphnia magna	
34590-94-8	Dipropyleneglycolmonomethylether					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Poecilia reticulata	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>969	96 h	Pseudokirchnerie lla subcapitata	ASTM E 1218-90
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1919	48 h	Daphnia magna	OECD 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>0,5	22 d	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Données indisponibles.

Données indisponibles.				
N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-46-3	C9 - 11 Ethoxylate d'alcool (>5 - < =10 EO)			
	OECD 301 B	>60%	28	
	Leicht biologisch abbaubar			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Données indisponibles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 9 de 11

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 10 de 11

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,11,12,16.

1.00 - 06.08.2014

1.01 - 18.04.2016

1.02 - 08.11.2017

1.03 - 16.02.2018

1.04 - 26.07.2018

1.05 - 03.08.2018

1.06 - 20.08.2018

1.07 - 16.07.2019

1.08 - 31.01.2020

1.09 - 03.02.2020

1.10 - 04.04.2023

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Novy_Gloss_Polish_906.092

Date de révision: 04.04.2023

Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route • AOX: Composés halogènes organiques adsorbables • BimSchV: Ordonnance pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur le contrôle des émissions • CAS: Chemical Abstracts Service • CE: Concentration efficace • GefStoffV: Ordonnance sur les substances dangereuses • GHS: Système harmonisé mondial de classification et d'étiquetage des produits chimiques • ITAA-DGR: International Air Transport Association - Règlement sur les marchandises dangereuses • Code IBS: Code international pour la construction et l'équipement des navires pour le transport de produits chimiques dangereux en vrac • ICAO-TI: Organisation de l'aviation civile internationale - Technique Instructions • Code IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses • IUCLID: Base de données internationale sur les informations chimiques uniformes • LC: Concentration létale / Concentration létale • LD: Dose létale / Dose létale • MARPOL: Convention sur la pollution maritime Prévention de la pollution marine par les navires • PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique • RID: Règlement pour le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses • TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses • COV: Composés organiques volatils • vPvB: Très persistant et très bioaccumulable • WGK: classes de danger pour l'eau selon Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau - VwVwS, Allemagne; WGK 1 = faiblement menaçant l'eau / WKG 2 = menaçant l'eau / WKG 3 = fortement menaçant l'eau
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)